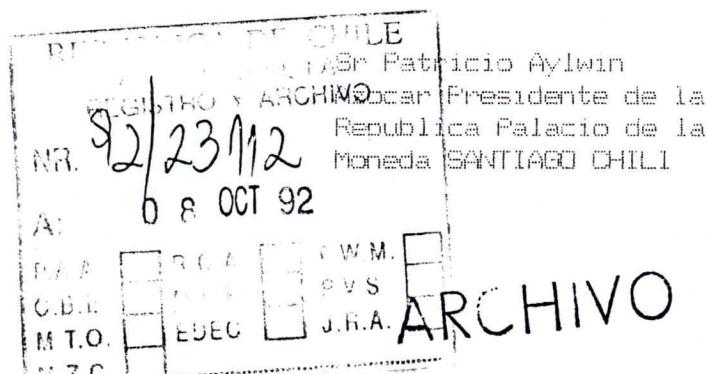


Gérard PERROT

Lamorlaye, le 04 octobre 1992

4 allée Santos Dumont
60260 LAMORLAYER
FRANCE

107



C'est en qualité de membre-sympathisant d'Amnesty International, mouvement impartial défendant les prisonniers d'opinion dans tous les pays, que je me permets de vous adresser cet appel concernant l'exécution extrajudiciaire de Nelson Vladimiro Curinir Lincoqueo en 1973. J'espère que toute la vérité sera connue et que les meurtriers seront jugés. Je vous signal que la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé, elle devrait donc être abrogée.

Votre intervention ne manquera pas d'être vivement appréciée par tous ceux qui, dans le monde, sont opposés à de telles pratiques et défendent les droits fondamentaux à la liberté de pensée et d'expression de la personne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma très haute considération.

Gérard PERROT

Archivado
en
CARPETA